

> Intitulé de l'emploi

Assistant régisseur

> Autres appellations

- Technicien son et lumière
- Technicien plateau, accessoiriste
- Technicien du spectacle
- Technicien des événements

> Définition synthétique

L'assistant régisseur, dans sa spécialité professionnelle, participe à la conception et met en œuvre des dispositifs techniques nécessaires à la conduite et à la sécurité d'un spectacle ou d'un événement.

> Activités principales

- Accueil des artistes et du public
- Participation aux études techniques préalables à la réalisation d'un spectacle ou d'un événement
- Installation des matériels nécessaires à la réalisation des spectacles ou des événements
- Participation à la sécurité du spectacle ou de l'événement (contrôle des installations, mise en sécurité des sites...)
- Mise en œuvre du programme d'entretien, de maintenance et de sécurité des matériels et des infrastructures culturelles de la collectivité

> Compétences requises

Savoir :

- Matériels, logiciels et caractéristiques techniques liés au son, à la lumière, à l'électricité, à l'audiovisuel...)
- Caractéristiques des lieux d'accueil
- Réglementation sur la sécurité dans les établissements recevant du travail
- Bases techniques en physique, électricité, son, éclairage, scénographie...
- Techniques d'inventaire et de stockage
- Gestes et postures au travail et règles d'hygiène et de sécurité

Savoir-faire :

- Diagnostiquer les contraintes et fonctionnalités d'un lieu d'accueil
- Estimer un temps de transport, de montage, de mise en œuvre et de démontage de matériels
- Lire et analyser une fiche technique, un plan d'installation, de diffusion sonore...
- Aménager un plateau et l'espace d'accueil du public
- Manutentionner des matériels et mettre en œuvre des systèmes de levage
- Ajuster les moyens matériels et techniques nécessaires au bon déroulement d'un spectacle ou d'un événement
- Appliquer et veiller à l'application des consignes et règles de sécurité
- Assurer la maintenance des matériels

Comportements professionnels :

- Rigueur, réactivité et sérieux
- Sens du service public
- Respect de la hiérarchie
- Autonomie dans la conduite des activités et suivant le cadre défini par le régisseur général
- Bon relationnel (équipe, public, artistes)
- Aptitude au travail en flux tendu
- Polyvalence
- Grande disponibilité

> Conditions particulières d'exercice

- Qualifications et habilitations nécessaires à l'exercice du métier (électricité, secourisme du travail...)
- Horaires atypiques (amplitude variable, travail en soirée, les week-end et jours fériés, pics d'activités ponctuels)
- Bonne condition physique
- Disponibilité et adaptabilité aux usagers (public, artistes) avec des risques de tension
- Risque de mise en cause de la responsabilité pénale de l'autorité territoriale consécutive à la mise en péril du déroulement d'un spectacle, voire de la sécurité des artistes, des techniciens ou du public et du fait d'une mauvaise estimation des risques, d'un défaut d'anticipation ou d'une insuffisance de communication avec les différents partenaires
- Permis B

> **Tendances d'évolution**

Facteurs clés à moyen terme (3-5 ans) :

- Création de certifications calédoniennes
- Renforcement de la sécurisation des usagers
- Développement des organisations transversales et des logiques de coopération inter-collectivités

Impacts sur l'emploi (qualitatif) :

> **Proximité avec d'autres emplois**

- Régisseur général